



L'Immobilière de la Pèvèle

Et vos projets prennent vie

Barèmes des Honoraires de l'Agence

Vente Honoraires TTC

A la charge du Vendeur :

De 1 euro à 60 000 euros	Montant forfaitaire de 4500 euros
De 60 001 euros à 160 000 euros	6 %
De 160 001 euros à 250 000 euros	5 %
De 250 001 euros à 400 000 euros	4.5 %
Au-delà de 400 001 euros	4 %

Bureaux, locaux commerciaux 9 %

En cas de délégation de mandat, ce sont les honoraires du mandat initial qui s'appliquent.

Location Honoraires TTC

Les honoraires sont plafonnés conformément à la législation en vigueur.

A la charge du Bailleur : entre 8€ et 10€ du M² habitable selon les zones, comprenant les prestations liées à la visite, à la constitution de dossier et à la rédaction du bail.

Pour la prestation d'état des lieux d'entrée, ils sont fixés à 3€ du M² habitable.

A la charge du Locataire : les honoraires sont établis sur la même base de calcul et ne pourront excéder ceux payés par le Bailleur.